

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

De L'Esprit Des Loix

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De
Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce,
&c.

Montesquieu, Charles de

Amsterdam, 1749

Chapitre V. De certaines Accusations qui ont pertulièrement besoin de
moderation & de prudence.

urn:nbn:de:gbv:45:1-600

LIVRE
D O U-
ZIÈME.

Chap. IV.
& V.

qu'il a ôté la vie, ou qu'il a entrepris de l'ôter. Cette peine de mort est comme le remède de la Société malade. Lorsqu'on viole la sûreté à l'égard des biens, il peut y avoir des raisons pour que la peine soit capitale: mais il vaudroit peut-être mieux, & il seroit plus de la Nature, que la peine des crimes contre la sûreté des biens fût punie par la perte des biens; & cela devroit être ainsi si les fortunes étoient communes ou égales. Mais comme ce sont ceux qui n'ont point de biens qui attaquent plus volontiers celui des autres, il a fallu que la peine corporelle suppléât à la pécuniaire.

Tout ce que je dis est puisé dans la Nature, & est très favorable à la liberté du Citoyen.

CHAPITRE V.

*De certaines Accusations qui ont particulièrement besoin de modération
& de prudence.*

MAxime importante: il faut être très circonspect dans la poursuite de la Magie & de l'Hérésie. L'accusation de ces deux crimes peut extrêmement choquer la liberté, & être la source d'une infinité de tyrannies, si le Législateur ne fait la borner. Car comme elle ne porte pas directement sur les actions d'un Citoyen, mais plutôt sur l'idée que l'on s'est faite de son caractère, elle devient dangereuse à proportion de l'ignorance du Peuple; & pour lors un Citoyen est toujours en danger, parce que la meilleure conduite du monde, la morale la plus pure, la pratique de tous les devoirs, ne sont point des garants contre les soupçons de ces crimes.

(a) Nicetat,
Vie de Ma-
nuel Com-
nène, L. 4.
(b) Ibid.

Sous Manuel Comnène, le *Protestator* (a) fut accusé d'avoir conspiré contre l'Empereur, & de s'être servi pour cela de certains secrets qui rendent les hommes invisibles. Il est dit dans la vie de cet Empereur (b) que l'on surprit Aaron lisant un Livre de Salomon dont la lecture faisoit paroître des Légions de Démons. Or en supposant dans la Magie une puissance qui arme l'Enfer, & en partant delà, on regarde celui que l'on appelle un Magicien comme l'homme du monde le plus propre à troubler & à renverser la Société, & l'on est porté à le punir sans mesure.

(c) Hist.
de l'Emp.
Maurice
par Thé-
ophile, L.
chap. 11.

L'indignation croît lorsque l'on met dans la Magie le pouvoir de détruire la Religion. L'Histoire de Constantinople (c) nous apprend que sur une révélation qu'avoit eue un Evêque qu'un miracle avoit cessé à cause de la magie d'un Particulier, lui & son fils furent condamnés à mort. De combien de choses prodigieuses ce crime ne dépendoit-il pas? qu'il ne soit pas rare qu'il y ait des révélations, que l'Evêque en ait eu une, qu'elle fût véritable, qu'il y eût eu un miracle, que ce miracle eût cessé, qu'il y eût de la Magie, que la Magie pût renverser la Religion, que ce Particulier fût Magicien, qu'il eût fait enfin cet acte de Magie.

L'Empereur *Théodose Lascares* attribuoit sa maladie à la Magie. Ceux qui en étoient accusés n'avoient d'autre ressource que de manier un fer chaud